

Question de Daniel Senesael à Jan Jambon
Ministre de l'Intérieur

Objet : Caméras ANPR le long de la frontière

Monsieur le Ministre,

Dans le cadre de la signature des accords de Tournai, votre prédécesseur avait fait part de sa volonté d'étendre l'installation de caméras intelligentes ANPR (Automatic Number Plate Registration) sur toute la frontière franco-belge, de La Panne à Aubange. Considérant le manque criant d'effectif policier disponible pouvant être posté aux points de passage à la frontière, ces caméras me paraissent une alternative judicieuse notamment de part les effets préventif et dissuasif qu'elles impliquent.

Monsieur le Ministre,

A l'heure actuelle, il semble que la frontière à hauteur des communes de Menin et Wervik est quasi entièrement équipée de ce type de caméras.

Pouvez-vous nous indiquer le nombre de caméras ANPR qui se situent actuellement sur la frontière et leur localisation ? Avez-vous l'intention d'en installer davantage ?

Estaimpuis, entité frontalière où j'officie comme bourgmestre n'a, à ma connaissance, pas obtenu ce type de caméras. Est-il envisagé d'en faire installer ? Si oui, à quelle échéance ?

Je vous remercie,

Daniel Senesael
Député Fédéral



DE VICE-EERSTE MINISTER, MINISTER VAN VEILIGHEID EN BINNENLANDSE ZAKEN
LE VICE-PREMIER MINISTRE, MINISTRE DE LA SECURITE ET DE L'INTERIEUR

Réponse à la question parlementaire n° 1150 du 15 mars 2016 de
Monsieur SENESAEL Daniel, Député.

Objet: Caméras ANPR le long de la frontière

1. A l'heure actuelle, il n'existe pas une vue d'ensemble complète du nombre et de la position exacte des systèmes ANPR situés le long des frontières avec nos voisins.

La raison pour cela est que chaque commune en soi peut décider d'installer de tels appareils. Il n'y a pas d'obligation de signalement centralisé.

Le Gouvernement fédéral envisage d'équiper, entre 2016 et 2018, plus de 260 axes de circulation de caméras ANPR, en des points stratégiques choisis sur les autoroutes. La priorité sera donnée à l'installation au niveau des frontières.

En outre, 14 zones situées le long de la frontière reçoivent chacune 52.500 euros pour l'achat de caméras ANPR. Il s'agit de 8 zones de police en Flandre et de 6 en Wallonie. L'achat de tels appareils peut en outre être effectué au moyen de fonds mis à disposition du fonds des amendes de circulation.

Au cours du second semestre 2016, il sera question de fournir un aperçu cartographique complet, complété par quelques caractéristiques, des lieux déjà pourvus de systèmes ANPR. Cet aperçu permettra de déterminer les positions idéales sur les voies routières.

2. Les ressources financières libérées pour le déploiement d'un réseau ANPR sur les autoroutes s'inscrivent dans le contexte des mesures de lutte contre le terrorisme et doivent être considérées comme complémentaires par rapport aux investissements réalisés par les autorités locales afin d'assurer conjointement une couverture la plus optimale possible.

Nous croyons fortement dans cette approche commune et nous encourageons par conséquent les autorités locales à également fournir un effort financier spécifique dans la lutte contre le terrorisme, la criminalité grave et organisée mais aussi en faveur de plus de sécurité routière.

Si vous souhaitez savoir si une zone de police ou une commune envisage d'installer des caméras ANPR, je vous invite à leur adresser directement la question.